

Élections Municipales 2020

Développer les mobilités actives à Saint Saulve.

Madame, Monsieur, membres de l'ADAV

Avant toute chose nous tenons à préciser que vous pouvez retrouver notre programme sur le site internet www.yvesdusart2020.fr.

Des fiches thématiques ont été écrites et le thème de la circulation est traité.

Les fiches regroupent une partie des actions que nous mènerons.

Vous pouvez donc voir que nous avons déjà intégré la question dans nos réflexions.

Merci d'avoir mis en place ce moyen d'échanges.

Bien cordialement.

Yves DUSART

Candidat tête de liste « Unis et Dynamiques pour l'Avenir de notre Ville »



Si nous sommes élu(e)s :

1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :

1.1 En apaisant la circulation automobile :

- . par la généralisation des zones 30: le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- . par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles

Votre commentaire : la généralisation progressive des zones 30 en intra urbain est en effet un de nos souhaits. Nous aurons par contre une réflexion différenciée sur des axes choisis pour les faire devenir les axes priorités par les véhicules. L'ensemble sera intégré dans un plan de circulation global dans lequel nous prendrons soin des plans de circulations douces.
Échéance possible : 2ème semestre année 2021 (le temps de diagnostiquer et étudier)

1.2 En multipliant les aménagements cyclables sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Votre Commentaire : Soyons honnêtes, les pistes ne pourront être envisagées que dans le cadre de nouveaux projets urbains (mais nous en mènerons !), l'urbanisme existant étant plus raisonnablement adaptables à des aménagements plus „légers“. Dans le cadre du plan global ces tracés seront en effet confortés.
Échéance : prise en compte dès 2ème semestre 2021 avec travaux progressifs ensuite.

1.3 En traitant les points durs repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

Votre Commentaire : Même raisonnement : le diagnostic et le plan de circulation global devra cibler les points durs et proposer des solutions.
Échéance : prise en compte dès 2ème semestre 2021 avec travaux progressifs ensuite.

1.4 En mettant en place les dispositifs au Code de la route pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et "cédez- le passage cycliste au feu".

Votre Commentaire : Les double-sens sont déjà par endroit mis en place dans la ville et nous n'aurons aucun mal à les étendre. Avec très peu de feux tricolores sur notre sol la question des sas et cédez le passage ne se pose quasi pas.
Échéance : prise en compte dès 2ème semestre 2021 avec travaux progressifs ensuite.

2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :

2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Votre Commentaire : Un projet tel que le nôtre se veut global. Il en est de même pour la circulation. Il prend en compte, l'information, la concertation, la sensibilisation, l'accompagnement et aussi le volet répression. Mais ce n'est qu'en mettant tous ces dispositifs en place que l'on devient efficace.
Échéance : prise en compte dès 2ème semestre 2021 pour permettre sensibilisation mais les infractions notables pourront être „sanctionnées“ rapidement

2.2 En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...

Votre Commentaire : les entretiens seront réguliers et nous les voulons partagés entre les services municipaux, les entreprises sous-traitantes et pourquoi pas les habitants. Nous comptons beaucoup sur l'implication citoyenne. Nous mettrons en place un moyen de remonter les anomalies pour rendre plus efficaces nos interventions

Échéance : 2021 pour développement de la plateforme anomalies

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces

(le risque de vol est un frein très important au développement du vélo)

Repris sur le point 4

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

Votre Commentaire : Dans chaque projet, la ville a déjà mis en place des arceaux. Nous continuerons en privilégiant des implantations pour protéger les passages piétons. De même, nous développerons des endroits sécurisés dans les écoles et pas que pour les vélos. Des casiers à rollers pourraient être mis en place.

Échéance : 2022

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

Votre Commentaire : une fois de plus je répondrai par diagnostic. Les zones encombrées par les poubelles doivent être étudiées pour voir si des abris collectifs ou PAV ne seraient pas judicieux. Des actions « marchabilité » seront mis en place avec le concours du dispositif « Vivons en forme » et le concours à nos côtés du Docteur Verrier.

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers de la commune :

6.1 En garantissant à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo (aménagements en proximité des écoles, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'école aux heures d'entrées et sorties, développement de vélo-bus et pédibus...)

Votre Commentaire : Le plan de déplacements doux devra tisser une toile d'araignée autour des écoles. Nous comptons agir fortement sur ce point. En effet la ville met à disposition des bus scolaires. Nous souhaitons revoir cette question. Toutes les solutions seront étudiées.

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

Votre Commentaire : oui ce sera le cas et j'ajoute des actions « junicode » avec le concours de notre police municipale. Des actions favorisant la pratique du vélo en famille seront également proposées.

Échéance 2021

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service...

Votre Commentaire : Possible mais dans un second temps donc en fin de mandat.

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Votre Commentaire : Mille fois oui !! nous souhaitons (visible dans nos fiches) aborder certains sujets comme la circulation, le développement durable, les économies d'énergie de façon positive ! Un exemple : nous engager sur le zéro déchet en montrant les économies engendrées.

Échéance : 2021

9. Nous nommerons un(e) élu(e) "réfèrent vélo" qui sera spécifiquement chargé(e) des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu(e)s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité.

Il ou elle veillera à la mise en place et à la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu(e)s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts techniques. Le comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

Votre Commentaire : Un élu sera effectivement référent « déplacements, circulation ». Il aura à sa charge le pilotage global des dossiers. Nous souhaitons impliquer les citoyens et c'est pourquoi nous organiserons des réunions extra-municipales. J'ai déjà eu contact avec Alain Legrand qui a accepté d'apporter son expérience.

Échéance ; dès 2020 pour établir feuille de route.

10. Nous demanderons au SIMOUV de coordonner la mise en place, à l'échelle de l'agglomération, du Plan vélo défini dans le PDU :

Aménagements (définir les axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), mise en place de parking vélos lors des événements de l'agglomération, communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...)

Ces engagements seront suivis par un comité vélo du SIMOUV (composé d'élu(e)s, d'experts d'usage et experts techniques).

Votre Commentaire : Je vous rejoins, le pilotage global doit se faire au niveau intercommunal. Pour ma part je n'attendrai pas tout de cette instance au risque de ralentir les actions sur le terrain communal. Notre présence sera active auprès du SIMOUV sur ces points.

Échéance : dès 2020

**Association droit au Vélo
5, rue Jules de Vicq
Maison Régionale de l'Environnement
et des Solidarités (MRES)
59800 LILLE**

**03 20 86 17 25
valenciennes@droitauvelo.org**